

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 Novembre 2018

**Commune de
PAULHAN**

N° 2018/11/02

Date de la convocation	05 / 11/ 2018
	<u>Votes : 22</u>
Présents : 20	Pour : 22
Absents : 05	Contre : 0
Représentés : 02	Abstention : 0

L'an deux mille dix huit et le quinze Novembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry, JAURION Léon, L'HOTE Valérie, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie.

Etaient Absents : MM. BORGNAT Géraldine, GASC Georges, GASPARD Chantal, SEBASTIAN David, WEHRMEIJER Patricia

Procurations : - Mr BIROUSTE Pascal à Mr JAURION Léon
- Mr ALAMBERT Elie à Mr VALERO Claude

Objet : Solidarité envers le département de l'Aude et ses sinistrés – soutien financier de la commune

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20181115-2018-11-02-DE
Date de télétransmission : 19/11/2018
Date de réception préfecture : 19/11/2018

Monsieur le Maire expose :

Suite aux intempéries qui ont dévasté des territoires du département de l'Aude ces derniers jours, Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée le versement d'une aide financière exceptionnelle de 1000,00 € à l'Association des Maires du Département de l'Hérault, qui centralisera les aides et se chargera de les transmettre globalement à l'Association des Maires du Département de l'Aude.

Le versement de cette aide financière contribuera à répondre à l'urgence humanitaire que nécessite la situation des victimes et des communes face à cet évènement climatique catastrophique.

A ce titre, le conseil municipal est invité à délibérer,

Où l'exposé de son Président,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le versement d'une aide financière en faveur des sinistrés du département de l'Aude suite aux intempéries de ces derniers jours,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier,
- Indique que les crédits sont inscrits au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20181115-2018-11-02-DE
Date de télétransmission : 19/11/2018
Date de réception préfecture : 19/11/2018